

Procédure de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques et cytotoxiques

Table des matières

1.	Contexte.....	3
2.	La réglementation	3
3.	Objectif	3
4.	Définitions	3
4.1.	Type de déchets	4
5.	Gestion du déchet.....	5
5.1.	Tri à la source.....	6
5.2.	Manipulation et transport dans le CHSLD	6
5.3.	Entreposage	7
5.4.	Emballage et étiquetage Voir annexe 1.....	8
5.5.	Collecte (transport externe)	9
6.	Rôles et responsabilités	9
	Références	10
	Annexe 1 Tableau de la compagnie sans les température	11

1. Contexte

Les déchets biomédicaux présentent des risques pour la santé des travailleurs, des établissements de santé et pour celle des personnes qui les manipulent lors des différentes étapes de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement.

Une gestion bien coordonnée et efficace des déchets biomédicaux (DBM) diminue les risques pour la santé des travailleurs qui les manipulent ainsi que pour la population en général, qui pourrait être en contact avec ces déchets. S'ils sont mal gérés, la population risque, elle aussi, d'être mise en contact avec ces déchets.

En fixant des modalités d'entreposage, de transport et de traitement acceptables pour chaque catégorie de déchets biomédicaux, le règlement sur les déchets biomédicaux, adopté en 1992, vise à réduire les risques associés à leur gestion.

Dans le cadre de sa mission de protection de la santé et de l'environnement, le CHSLD applique les pratiques reconnues en matière de gestion sécuritaire des déchets qui présentent des risques pour la santé des travailleurs et de la population en général.

2. La réglementation

Les procédures sont conformes au « Règlement sur les déchets biomédicaux » L.R.Q,c.Q-2 et s'appuient sur les lignes directrices en prévention et contrôle des infections du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3. Objectif

- S'assurer que les déchets biomédicaux et autres déchets à risques soient éliminés conformément aux lois et règlements ministériels en vigueur;
- S'assurer que le tri soit fait à la source.

Appliquer les pratiques reconnues pour la gestion sécuritaire des déchets à risques à toutes les étapes de la manipulation de ces déchets : entreposage, l'emballage, le transport et l'élimination.

4. Définitions

Dans nos établissements, nous utiliserons le terme « déchet à risque ».

Les déchets à risques comprennent tous les déchets qui provoquent un risque biologique, chimique ou radioactif. Ce terme sera utilisé dans ce document afin de faciliter la lecture et il englobera les déchets biomédicaux, pharmaceutiques et cytotoxiques.

Les déchets biomédicaux comprennent 4 catégories. Ce document traitera seulement des déchets générés par notre établissement.

Approuvé le	Révisé le
JUIN 2023	Mars 2024

4.1. Type de déchets

	Définition	Exemple
Déchets biomédicaux		
<u>Déchets anatomiques humains</u>	Non applicable dans nos établissements	<ul style="list-style-type: none"> • les membres • les organes • les doigts
<u>Déchets non anatomiques :</u> objets piquants, tranchants ou cassables, agrafes	Les objets piquants, tranchants ou cassables qui ont été en contact avec du sang, un liquide ou un tissu biologique	<ul style="list-style-type: none"> • les aiguilles (avec seringue) • les bistouris jetables • les dispositifs à ailettes (papillons) • les ciseaux jetables • les lancettes • les tubes de prélèvements • les ampoules • les fioles
Vaccin de souche vivante	Un vaccin de souche vivante	<ul style="list-style-type: none"> • le vaccin contre la rougeole, rubéole et oreillons (RRO) • le vaccin contre la varicelle/zona • le vaccin contre la fièvre jaune
Tissu biologique, culture cellulaire, culture de microorganisme ou du matériel en contact avec ce tissu ou cette culture	Non applicable dans nos établissements	<ul style="list-style-type: none"> • la gélose • le milieu de culture • les lamelles
Contenant de sang ou matériel imbibé de sang	Les contenants de sang et le matériel ayant été imbibés de sang	<ul style="list-style-type: none"> • les cotons et les compresses • les coussinets abdominaux • les contenants, sacs et tubes qui ont servi à donner ou à recueillir du sang (VAC, hémovac)
Déchets pharmaceutiques	Les médicaments périmés, inutilisés ou altérés, sous forme solide et liquide, autres que les médicaments cytotoxiques.	<ul style="list-style-type: none"> • les comprimés • le médicament injectable dans une seringue
Déchets cytotoxiques	Les médicaments cytotoxiques ainsi que tout le matériel ayant servi à les administrer	<ul style="list-style-type: none"> • les médicaments • la culotte d'incontinence • le sac hygiénique • les gants

NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX





- Les sacs à drainage urinaire et les sacs de gavage;
- Les culottes d'incontinence, même en présence d'un agent infectieux;
- Les liquides organiques (selles, urines et vomissements) ;
- L'équipement de protection personnelle (gants, blouses et masques), même si utilisé lors de l'application des précautions additionnelles;
- Les serviettes hygiéniques ;
- Les tampons d'alcool et les diachylons ;
- Pansements souillés sauf si imbibés de sang ;
- Les sacs et les tubulures qui ont servi à administrer des médicaments I.V.;
- Poils et ongles.

5. Gestion du déchet

Voici les définitions des étapes du traitement du déchet depuis sa production jusqu' à son élimination :

Étapes	Définition
Production de déchets	Activité qui consiste à utiliser un produit et à le jeter.
Tri à la source	Activité qui consiste à séparer les déchets à risques des déchets domestiques en les disposant dans les contenants identifiés pour chacune des catégories de déchets à risques
Transport horizontal	Transport des déchets à risques vers un lieu d'entreposage sur les unités ou dans le service.
Entreposage initial	Lieu identifié sur chacune des unités ou des services susceptibles de produire des déchets à risques.
Transport vertical	Prise en charge des déchets à risques par le personnel et acheminement vers le lieu d'entreposage sécuritaire.
Entreposage temporaire	Lieu identifié pour déposer les déchets à risques dans l'attente d'une cueillette. Ce lieu peut être une chambre froide, un réfrigérateur ou un congélateur
Emballage et étiquetage	Activité consistant à emballer les déchets à risques dans les contenants adéquats bien identifiés selon les procédures
Transport externe	Cueillette des déchets à risques par une firme externe (Stericycle) vers un lieu d'élimination
Élimination compagnie spécialisée	Activité qui consiste à éliminer les déchets à risques selon la catégorie de déchets à traiter. Autoclave ou incinération

5.1. Tri à la source

	Type de contenant	Particularité
Déchet biomédicaux DÉCHETS NON ANATOMIQUES objets piquants, tranchants ou cassables vaccin de souche vivante	Contenant rigide jaune et identifié avec le sigle BIORISQUE 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils ne doivent jamais être mis dans les déchets généraux, ni être laissés dans la literie d'un usager; • Lorsque les contenants sont remplis aux $\frac{3}{4}$, ils doivent être fermés hermétiquement;
Contenant de sang ou matériel imbibé de sang	Sac de plastique de couleur jaune et identifié avec le sigle BIORISQUE 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contenants, ne doivent jamais être accessibles à la population; • Le sac jaune ne doit JAMAIS être déposé avec les déchets généraux; • Ne pas compacter.
Déchets pharmaceutiques	Contenant rigide identifié avec le sigle DÉCHET PHARMACEUTIQUE 	Déposer dans un contenant déchet pharmaceutique dans la pharmacie;
Déchets cytotoxiques et médicaments cytotoxiques	Contenant rigide rouge ou sac rouge avec étiquette CYTOTOXIQUE 	Le couvercle doit être fermé en tout temps, sauf pour y déposer les déchets; <ul style="list-style-type: none"> • Ils ne doivent jamais être mis dans les déchets généraux; • Lorsque les contenants sont remplis aux $\frac{3}{4}$, ils doivent être fermés hermétiquement; • Ne pas compacter

5.2. Manipulation et transport dans le CHSLD

Milieu Clinique :

- Appeler le service de la maintenance pour ramasser les déchets biomédicaux et/ou cytotoxiques.

Médication non utilisée :

- Les timbres cutanés ou médicaments sont jetés dans les déchets pharmaceutiques. Une boîte distincte pour la médication non-cytotoxique ou cytotoxique sera disponible sur le chariot à médication. Les contenants seront vidés par le quart de nuit avec les précautions nécessaires.

Secteur maintenance :

- Les contenants rigides ainsi que les sacs sont pris en charge sur les lieux de production par le personnel de la maintenance sur demande.
- Porter des gants pour manipuler les déchets à risques.
- Vérifier si les contenants rigides de couleur jaune sont remplis au $\frac{3}{4}$ et bien fermés,
- Utiliser le bac de transport identifié spécifiquement pour ces types de déchets.
- Aucun déchet général ne doit se retrouver avec les chargements et déchargements des déchets à risques.
- Transporter les déchets vers le lieu d'entreposage temporaire.
- Nettoyer le chariot utilisé.

5.3. Entreposage

Les lieux d'entreposage temporaires sont bien identifiés et barrés

Les déchets biomédicaux ne doivent pas être en contact avec d'autres types de matières résiduelles. (D. 583-92, a. 21; D. 492-2000, a. 4.)

Conservation	Type de déchets	Modalité
Air ambiant	<ul style="list-style-type: none">• Déchets pharmaceutique (boîte blanche)• Déchets non anatomiques piquants tranchants (boîte jaune)• Déchets cytotoxiques	<ul style="list-style-type: none">• Laisser la boîte dans le local pharmacie barrée en attente du retour à la pharmacie• Mettre un sac biorisque dans une boîte Biopak et déposer les contenants à l'intérieur
4 °C	<ul style="list-style-type: none">• Déchets biomédicaux autres que piquants et tranchants (sac jaune)• Déchets cytotoxiques (sac rouge)	<ul style="list-style-type: none">• Déposer dans le congélateur ou le réfrigérateur selon le site d'entreposage

5.4. Emballage et étiquetage Voir annexe 1

Déchets non anatomiques piquants tranchants (boîte jaunes)

- Prendre une boîte de carton Biopak
- Mettre un sac jaune biorisque imprimé avec un pictogramme « biorisque » et les déposer les boîtes bien fermées dans le sac jaune qui est dans la boîte.
- Sceller la boîte
- Coller sur le côté de la boîte, où apparaît la mention PRODUCTEUR, une étiquette d'identification portant le nom du CHSLD et l'adresse de livraison.
- Cocher au-dessus la catégorie « objets pointus, tranchants ».

Déchets non anatomiques, non piquants tranchants (sac jaune)

- Prendre une boîte de carton Biopak
- Mettre un sac jaune autoclave imprimé avec un pictogramme « biorisque » dans la boîte
- Prendre les sacs jaunes avec le pictogramme « biorisque » qui sont dans le congélateur et les déposer dans la boîte.
- Sceller la boîte
- Coller sur le côté de la boîte, où apparaît la mention PRODUCTEUR, une étiquette d'identification portant le nom du CHSLD et l'adresse de livraison.
- Cocher au-dessus la catégorie « non-anatomique ».

Déchets pharmaceutiques

- Ce volet sera sous la responsabilité des soins infirmiers et la gestion de l'élimination sera faite par la pharmacie.

Déchets cytotoxiques

- Prendre une boîte de carton biopak doublée d'un sac rouge
- Prendre les sacs rouges ou les contenants rigides avec le sigle « cytotoxique » et les déposer dans la boîte.
- Sceller la boîte
- Coller sur le côté de la boîte où apparaît la mention PRODUCTEUR une étiquette d'identification portant le nom du CHSLD et l'adresse de livraison.
- Coller une étiquette cytotoxique.

Approuvé le	Révisé le
JUIN 2023	Mars 2024

5.5. Collecte (transport externe)

La compagnie Stericycle ramasse les boîtes biopak tous les 2 mois.

Avant la collecte il faut :

- Procéder à l'emballage et à l'étiquetage des déchets à risques, selon les modalités de la compagnie.
- Vérifier que les boîtes « BIOPAK » ne soient pas perforées, mais soient bien scellées et bien identifiées
- Le transporteur de la firme de service doit peser les boîtes « BIOPAK » et inscrire les informations sur un billet de collecte
- Vérifier les renseignements inscrits sur le billet de collecte et signer celui-ci
- S'assurer d'avoir une copie le billet de collecte et la remettre à la directrice des services auxiliaires.

6. Rôles et responsabilités

Direction des services techniques :

- S'assurer de l'application de la procédure.

Direction des ressources humaines :

- À l'embauche, assurer la sécurité du personnel par la vaccination des travailleurs qui sont exposés au sang ou qui risquent d'être blessés par des instruments souillés de sang.

Direction des soins infirmiers :

- S'assurer de l'application de la procédure.

Clinique :

- Appliquer la procédure.
- Effectuer le tri à la source en respectant les normes de la procédure.

Hygiène et salubrité :

- Récupérer tous les déchets.
- Effectuer le transport vertical et horizontal.
- Entreposer correctement les déchets à risque.
- Préparer des déchets pour le transporteur selon la procédure.
- Décontaminer des chariots, lieux d'entreposage ou autre.

Approuvé le	Révisé le
JUIN 2023	Mars 2024

Références

Environnement Québec, Le règlement en bref

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/biomedicaux/index.htm>

Gestion des déchets biomédicaux, cytotoxiques et pharmaceutiques, politique et procédure CISSMO, consulté en mai 2023, protocole en révision

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2012>, Q-2, r. 12 - Règlement sur les déchets biomédicaux, consulté mai 2023

<https://www.opq.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/la-destruction-des-dechets-pharmaceutiques-cytotoxiques-quelques-precisions>.

Stericycle, spécialiste dans la collecte, transport, traitement et élimination des déchets biomédicaux et infectieux, Procédure d'emballage des rebuts biomédicaux et pharmaceutiques. Protocole en vigueur le 30 mai 2023

Familiprix, Michael Attia, 3223, Boulevard De La Gare, Vaudreuil-Dorion, réf. Kahina Benzaid pharmacienne, mai 2023

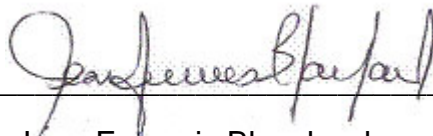
Guide de gestion des déchets du réseau de la santé et des services sociaux, 2017, consulté en mai 2023

Santé et service sociaux du Québec, c. Q-2, r. 12, Règlement sur les déchets biomédicaux.

Signé le 28 mars 2024

Date













par



Jean-François Blanchard
Directeur général

Approuvé le	Révisé le
JUIN 2023	Mars 2024

Annexe 1 Tableau de la compagnie sans les température

PROCÉDURES D'EMBALLAGE DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX NON-ANATOMIQUES				
DÉCHETS PIQUANTS TRANCHANTS	RÉCIPIENT DE COLLECTE PRINCIPAL	EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT	ÉTIQUETAGE	ENTREPOSAGE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aiguilles avec ou sans seringue ✓ Guides métalliques (recouverts de ruban) ✓ Ciseaux ✓ Lancettes ✓ Stylos injecteurs ✓ Scalpels ✓ Rasoirs ✓ Barillet Vacutainer avec aiguilles ✓ Ampoules et flacons vides ou cassés ✓ Perforateurs de tubulure d'intraveineuse 	<p>Doit être jaune, scellé, étanche et résistant aux perforations.</p> 	<p>Déposer les contenants pour objets piquants et tranchants dans un récipient réutilisable doublé ou une boîte en carton. Le sac doit être jaune et attaché solidement. Fermer les rabats des boîtes en carton avec du ruban adhésif.</p> 	<p>Placer les étiquettes sur un côté du récipient.</p>  <p>Placer ici</p>	
	<p>Le seau doit être jaune et afficher le symbole biorisque.</p> 	<p>Aucun emballage supplémentaire n'est requis pour le transport. Le couvercle doit être bien fermé.</p> 		
DÉCHETS NON ANATOMIQUES	RÉCIPIENT DE COLLECTE PRINCIPAL	EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT	ÉTIQUETAGE	ENTREPOSAGE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sang et produits sanguins ✓ Objets imbibés de sang pouvant libérer du liquide si compressés ✓ Tubulures contenant du sang ou des liquides organiques avec du sang ✓ Vaccins vivants 	<p>Le sac doit être jaune et afficher le symbole biorisque.</p> 	<p>Fermer le sac correctement et le placer dans un récipient réutilisable ou une boîte en carton. Fermer les rabats des boîtes en carton avec du ruban adhésif.</p> 	<p>Placer les étiquettes sur un côté du récipient.</p>  <p>Placer ici</p>	
	<p>Le seau doit être jaune et afficher le symbole biorisque.</p> 	<p>Aucun emballage supplémentaire n'est requis pour le transport. Le couvercle doit être bien fermé.</p> 		
<p>Méthode de traitement/d'élimination: Les déchets biomédicaux piquants tranchants et les déchets non anatomiques sont traités par stérilisation en autoclave.</p> <p>Des questions? Communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone au 1.866.783.7422 ou par courriel à canadacs@stericycle.com</p> <p><i>Note: cette information s'applique seulement pour le Québec</i></p>				
<p>Une conformité éprouvée. Des solutions simplifiées.</p> <p><small>© 2019 Stericycle LLC. Tous les droits sont réservés.</small></p>				

PROCÉDURES D'EMBALLAGE DES DÉCHETS ANATOMIQUES

DÉCHETS	RÉCIPIENT DE COLLECTE PRINCIPAL	TRANSPORT	ÉTIQUETAGE ET ENTREPOSAGE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tissus humains ✓ Organes et parties du corps (à l'exception des dents, des cheveux et des ongles) 	<p>Le sac doit être rouge et afficher le symbole de danger biorisque.</p> 	<p>Fermer le sac correctement et le placer dans un fût en carton. Sceller le couvercle du fût avec du ruban adhésif.</p> 	<p>Placer les étiquettes sur la paroi extérieure du récipient. Ne pas coller sur les symboles imprimés.</p>   <p>Placer ici</p> <p>Réfrigérer immédiatement à 4 °C ou moins.</p> 
		<p>Le couvercle doit être bien fermé.</p> 	

Méthode de traitement/d'élimination: Les déchets anatomiques sont éliminés par incinération.

Des questions? Communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone au 1.866.783.7422 ou par courriel à canadacs@stericycle.com

Note: cette information s'applique seulement pour le Québec

Une conformité éprouvée. Des solutions simplifiées.

© 2018 Stericycle LLC. Tous les droits sont réservés.

 Stericycle®